

Collecte des déchets alimentaires

Je me lance !

Avec l'Agglo



UNE AGGLO RESPONSABLE, POUR VOUS, AVEC VOUS.

Vos déchets alimentaires ont droit à une seconde vie

Dans la perspective de la généralisation du tri des déchets alimentaires, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a mené depuis 2022 une expérimentation de tri et de collecte séparée des déchets alimentaires afin de les valoriser grâce au compostage ou à la méthanisation.

Aujourd'hui, à l'issue de cette phase concluante, la collectivité déploie progressivement un dispositif pérenne sur l'ensemble du territoire. Celui-ci repose sur l'installation de bornes de collecte dédiées, permettant à chaque habitant de trier facilement ses déchets alimentaires et de contribuer à leur valorisation.

C'est très simple, on vous explique tout !

COMMENT BIEN TRIER ?

à la maison



*Chez vous,
déposez vos déchets alimentaires
en vrac, sans emballage,
dans votre bio-seau*

Pour rendre le tri le plus simple possible, l'Agglo vous offre le bio-seau

Estuces !

Déposer vos déchets alimentaires dans des sachets biodégradables (disponibles notamment sur les marchés ou en magasin).



Disposer au fond du bio-seau du papier journal ou une boîte d'œufs en carton pour absorber l'humidité des déchets alimentaires !

Apporter vos déchets alimentaires à la borne tous les 2 à 3 jours maximum.

QU'EST CE QU'UN

déchet alimentaire ?

Ce sont les restes de vos repas, de cuisine et vos denrées périmées



Plus précisément :

- ✓ Fruits, légumes et leurs épluchures
- ✓ Oeufs
- ✓ Produits laitiers : contenu des yaourts, fromage
- ✓ Os et restes de viande
- ✓ Charcuterie
- ✓ Arêtes et restes de poisson
- ✓ Pain et pâtisseries
- ✓ Sachets de thé, filtres, marc de café
- ✓ Fruits de mer, coquillages, noyaux et coques de fruits

• Les interdits •



Tous types d'emballages (plastiques, cartons, aluminiums, films étirables, etc.), déchets liquides, terre, verre, céramiques

COMMENT DÉPOSER VOS DÉCHETS ?

à la borne

Une fois triés, déposez vos déchets alimentaires au point d'apport volontaire.

Comment s'inscrire ?



en flashant le QR code ou en demandant un badge auprès du service Environnement de l'Agglo au 01 30 09 75 36



Comment utiliser la borne ?



Je trouve la borne la plus proche de chez moi sur l'appli de l'Agglo **Boucles_tri**



J'ouvre le couvercle à l'aide de mon smartphone ou de mon badge



Je dépose mes déchets **en vrac** ou mon sac biodégradable **ouvert**

Pour me procurer mon bio-seau offert par l'Agglo :

www.casgbs.fr
environnement@casgbs.fr
01 30 09 75 36

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

